



# Journal des adhérents



**LOCATAIRES, CONSOMMATEURS,  
HABITANTS, NE LAISSONS PAS  
LA CRISE SANITAIRE NUIRE  
À NOTRE POUVOIR D'ACHAT.**

**POUR SON MAINTIEN, AVEC LA CNL,  
DÉFENDONS  
NOS DROITS !**



## Sommaire

Editorial.....	Page 2
L'actualité de la CNL.....	Page 2
La CNL et la Métropole.....	Page 3 à 4
Nos permanences CNL après le confinement.....	Page 4

## EDITORIAL

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons a, et aura, des impacts inédits sur le quotidien des locataires de notre métropole ainsi que des conséquences au long cours sur notre territoire.

Elle met également en lumière de manière exceptionnellement dramatique les défaillances de notre système et révèle des problématiques inédites qui appellent des réponses urgentes.



Dès le début de la crise, la Fédération CNL, consciente des impacts sociaux et économiques sur de très nombreux ménages a alerté le gouvernement, les bailleurs sociaux, les nouveaux élus métropolitain, les pouvoirs publics, pour demander un moratoire sur les loyers et sur les

remboursements d'emprunts, et la mise en place d'un fonds d'indemnisation des habitants permettant d'éviter qu'un grand nombre de personnes bascule dans la précarité.

Pendant la période du confinement, la Fédération CNL a dû répondre à un grand nombre de questions des usagers du logement.

Nous nous sommes adaptés pour être au plus près de nos amicales et mis en place des permanences téléphoniques afin de continuer à accompagner les usagers du logement.

En effet, la crise sanitaire a renforcé les difficultés des foyers se trouvant déjà dans des situations précaires, et en a créé de nouvelles pour certains ménages n'étant pas encore considérés comme « défavorisés ».

La CNL met un point d'honneur à défendre et faire entendre ces citoyens.

La période actuelle, avec la recrudescence du covid 19, ne favorise pas les adhésions et la création de nouveaux groupements et ou amicales.

Il convient de réaffirmer que renforcer les amicales en nombre d'adhérent, est non seulement utile pour organiser largement les locataires et renforcer notre efficacité sur le terrain, mais c'est aussi indispensable afin de maintenir notre force au niveau locale et nationale. Il faut avoir à l'esprit que les résultats obtenus sur le terrain le sont, d'une part par la qualité des interventions que vous faites, mais aussi parce que le bailleur sait que vous représentez un nombre important de locataires, et que vous pouvez vous mobiliser rapidement si le besoin s'en fait sentir.

Orida LAGATI, Présidente

## L'ACTUALITE CNL

### Charges locatives :

A présent, nous devons être attentifs lorsque les décomptes de charges sont envoyés aux locataires afin de bien vérifier le surnettoyage ou réduction du temps de travail du gardien...)

Si besoin, n'hésitez pas à contacter la Fédération pour aller contrôler vos charges ou avoir des informations complémentaires.

En effet, une nouvelle vague s'annonce, ne faudrait-il pas prendre les devants de manière à améliorer les services rendus par le bailleur aux locataires ?

Affaire à suivre...

Article rédigé par Joëlle BLANLUET

### Punaises de lits, 196 consultations médicales par jour en France !



Depuis des années la Confédération Nationale du Logement tire la sonnette d'alarme sur la recrudescence des cas d'infections de logements par des punaises de lits. Pas une semaine ne passe sans qu'un foyer ne se déclare, et que la CNL ne soit alertée en territoire par des locataires, ou des propriétaires, totalement impuissants. Il n'est pas acceptable de laisser les habitants se débrouiller seuls, avec des interventions qui atteignent jusqu'à 1 500 euros. La CNL se bat pour demander la prise en charge par les bailleurs.

## LA CNL ET LA METROPOLE DE LYON

La Métropole de Lyon vient de connaître un changement significatif avec l'arrivée d'une nouvelle majorité politique, qu'on pourrait appeler de gauche-écologique ou l'inverse.

Les orientations annoncées sont intéressantes et tranchent par rapport à l'exécutif précédent.

Rappelons d'abord quelles sont les compétences spécifiques de la Métropole, qui nous concernent directement :

- Le logement, bien sûr, et le développement urbain
- La gestion de l'eau et de l'assainissement
- La prévention et la gestion des déchets ménagers (dont les encombrants - sujet brûlant)
- Les réseaux de chaleur et de froid urbains
- L'aménagement du territoire
- Les transports et la mobilité
- La prévention de la délinquance et l'accès aux droits (par rapport à la sécurisation des quartiers)

Ce sont des compétences sur lesquelles la Métropole peut prendre des orientations importantes afin d'apporter des améliorations dans le service rendu aux usagers et également pour des tarifications plus équilibrées et progressives, permettant de soulager les budgets de bien des familles.

Il est en effet anormal que les locataires du logement social soient taxés, notamment pour l'eau et la collecte des déchets, sur le même niveau que pour le logement

privé et les hauts revenus ou les gros consommateurs « nantis ». La fédération CNL de la Métropole de Lyon et du Rhône s'engage donc dans une action éclairée mais déterminée à au moins deux niveaux :

1) Par des rencontres directes avec l'exécutif métropolitain pour exposer et expliquer nos positions et nos revendications. (voir le dernier *Logement et Famille* N° 289 d'août et septembre 2020 - page 12)

2) En ayant renouvelé sa représentation à la **CCSPL**(\*) et en intégrant son bureau pour accroître la portée de son action au sein d'une instance métropolitaine essentielle, **puisqu'elle émet des avis approfondis sur les dossiers soumis aux votes du Conseil Métropolitain.**

Il est important de bien comprendre que notre action dans cette instance ne présente d'intérêt et ne peut être pertinente que si nous sommes en capacité d'élaborer nos positions et nos propositions sur la réalité du terrain. Cela signifie que la relation et la communication avec nos adhérents, et bien évidemment nos amicales, doit se renforcer afin de nous faire remonter les problèmes, les difficultés, les dysfonctionnements et les actions engagées. C'est la condition indispensable pour que nous soyons en mesure d'argumenter donc d'être efficaces.

*Article rédigé par Roger CHAMP*

(\*) **CCSPL** : *Commission Consultative des Services Publics Locaux* de la Métropole de Lyon.

La CNL y est représentée par Roger CHAMP, titulaire (élu au bureau), Henri DOMINIQUE, titulaire et Jean-Paul TUBOEUF, suppléant

## La Métropole prend des engagements et après ?

Ne nous berçons pas d'illusions.

Rien ne sera facile ni automatique pour que la nouvelle majorité politique parvienne à transformer les orientations annoncées en décisions claires et précises. Rappelons succinctement quels sont ces engagements :

- la volonté de **construire 6 000 logements sociaux par an** (c'est à dire +50%). (1)
- lutter contre la **précarité énergétique**
- travailler sur le **renouvellement urbain**, « l'élément central » de la mandature, nous disent-ils. C'est-à-dire

revoir les modalités d'application de l'ANRU, notamment en ce qui concerne les démolitions.

- engagement de réunir régulièrement l'ensemble des acteurs concernés (BTP, bailleurs, associations de locataires, etc.).
- « faire preuve d'une très grande vigilance et regarder de près ce qui se fait chez les bailleurs » **concernant les conséquences sociales résultant de la crise du Covid-19**, comme nous le disait récemment M. Payre, vice-président, chargé du logement.
- la mise en place par la Métropole de Lyon d'un **fonds d'urgence pour les impayés de loyers et de charges**

afin d'aider les ménages qui rencontrent des difficultés financières pour payer leur loyer.

On peut signaler que, par contre, aucune mesure anti-expulsions locatives n'a été annoncée. Ensuite, comme prévu réglementairement après l'élection du nouveau Conseil Métropolitain (rappel : la durée de la mandature est de 6 années), cette assemblée a désigné ses représentants - administrateurs aux CA des 3 OPH de la métropole : LMH, GLH et EMH, ainsi qu'un certain nombre de personnes dites « qualifiées ».

Ainsi la composition de ces CA s'en trouve largement modifiée, pour le moins dans le sens d'une plus grande préoccupation sociale et, espérons-le, d'une meilleure prise en compte des besoins des locataires, avec une écoute plus attentive aux interpellations et aux interventions des représentants des locataires.

Bien évidemment, nous attendons des mesures concrètes qui, certes, ne compenseront pas les effets néfastes de l'abandon par l'Etat d'une vraie politique du logement (2), depuis des décennies, quels que soient les gouvernements en place. Néanmoins, la Métropole a la capacité de faire des choix politiques, donc économiques, non seulement par rapport aux engagements énoncés, mais aussi

sur :

**Le blocage des loyers en 2021 et au-delà**

**3) La maîtrise du foncier** par, entre autres, la création d'un OFM (Office Foncier Métropolitain) mutualisant les OFS de chaque bailleur, doté d'une capacité financière suffisante ainsi que d'une capacité juridique de préemption, afin d'engager les projets de construction de logements sociaux annoncés.

- a) La dotation des OPH métropolitaines en moyens économiques permettant d'augmenter le nombre d'opérations de maintenance et/ou de réhabilitation des bâtiments.



Réhabilitation Les Verchères à Vaulx en Velin et Givors



Logement locatif rénové à Givors

Vaste programme, certainement truffé d'incertitudes et de résistances de tous ordres, qui ne pourront être surmontées que par l'intervention directe des premiers concernés, à savoir évidemment les locataires.

Il s'agira, comme nous le savons depuis des temps presque immémoriaux, de parvenir à créer un rapport de forces dont la réalisation dépend de l'engagement de tou(te)s, même en ces temps compliqués par la crise sanitaire.

Article rédigé par  
Roger CHAMP

(1) Donc une prévision cumulée de 36000 logements en 6 ans.

Rappel : Fin 2019, on comptabilisait 75000 demandes de logements sociaux non satisfaites

(2) Rappelons quelques mesures régressives assez récentes comme:

- la réduction de 50% de la dotation de l'Etat à l'agence Nationale d'Aide à la Pierre (ANAP)
- la ponction de 1 Milliard d'Euros dans les caisses du 1% Logement
- la mise place de la RLS (réduction de loyer solidarité) qui affaiblit nettement les capacités d'investissement des OPH
- l'ensemble des dispositions de la loi ANRU pour accroître le niveau de vente des logements sociaux

## NOS PERMANENCES CNL APRES LE CONFINEMENT

**Lyon 2°** ESPACE CONSO 7 Rue d'Enghien sur RDV au 04 78 75 40 93 Tous les Jeudi Matin de 09h30 à 12h

**Irigny** : 06 Bis Chemin des Haut de Cellettes sur RDV au 06 71 33 24 05

**Givors** : Place Malik Oussekin sur RDV au 04 78 75 40 93 Tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Mercredi de chaque mois

**Lyon 8°** : Sur RDV au 04 78 75 40 93 34 Rue Narvik 69008 LYON tous les Mardi de 14h à 17h  
Permanence LMH avec l'administrateur R. CHAMP Tous les Mercredi de 14h00 à 17h00 sur RDV au 04 78 75 40 93

**Lyon 3°** : 53A Rue du Dauphine sur RDV au 06 64 79 69 06 les Mardi de 17h00 à 19h00

**Saint Priest** : 04 78 75 40 93 sur RDV 1 Rue Laurent Bonnevey : Tous les Mercredi de 18h00 à 19h00

**Vaulx en Velin** : 04 78 79 10 28 sur RDV 19 Chemin de la ferme 69120 Vaulx en velin

**Vénissieux** : 27 Av de la division Leclerc sur RDV au 04 78 70 61 75 Tous les Jeudi de 14H à 17h